



VILLE de RODEZ

ARRÊTÉ

Nomination des mandataires de la régie de recettes
« Foires et Marchés » - mise à jour article 4

N° AG 2026 0769

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu l'arrêté n°AG 16/338 du 13 mai 2016 et n° AG2020/1145 du 9 décembre 2020 instituant la régie de recettes « Foires et Marchés » auprès du service Police Municipale de la Ville de Rodez, pour l'encaissement des droits de place des foires, marchés et fêtes foraines ;

Vu les arrêtés AG16/339 du 31 mai 2016, AG17/675 du 26 septembre 2017, AG18/0435 du 3 mai 2018, AG19/0266 du 18 mars 2019, AG 2025/0302 du 27 Mars 2025, portant nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date

Vu l'avis conforme du régisseur en date du

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du

Arrête

Article 1 – Le présent arrêté abroge et remplace l'article 3 de l'arrêté AG 2025-0302 en date du 27 mars 2025.

Article 2 - Monsieur Christophe OBERHOLTZ percevra une indemnité de responsabilité de 120 euros et la nouvelle bonification indiciaire à hauteur de 15 points d'indice

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Article 4 – La Direction Générale des Services Communaux et le Comptable Public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme appropriée. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron

Fait à Rodez, le 03 SEP. 2026

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

Transmis en Préfecture le

Notifié le 01/09/2026 03 SEP. 2026

Publié le

03 SEP. 2026

Le Maire

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué

Serge JULIEN



OBERHOLTZ Christophe

Le régisseur titulaire

Signature précédée de la mention manuscrite

« Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation
01/09/26

DELMAS Merrhy

Le mandataire suppléant,

Signature précédée de la mention manuscrite

« Vu pour acceptation »

Accusé de réception en préfecture

012-211202023-20260903-ARAG20260769-AR

Reçu le 03/09/2026